



COMMUNIQUE

Objet : Nouvelle publication « Note sur la pertinence économique du changement du mode de collecte du verre en porte à porte pour l'apport volontaire »

ET SI L'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DU VERRE N'ETAIT PAS LA SOLUTION MIRACLE ?

La maîtrise des coûts est préoccupation constante pour les collectivités locales. Certains acteurs prônent la collecte en apport volontaire comme la solution permettant de réduire les coûts du service. Le **Cercle National du Recyclage** s'interroge sur la pertinence du passage de la collecte du verre en porte à porte à une collecte en apport volontaire au regard des performances de captage associées.

Afin d'apporter des éclaircissements aux collectivités qui se posent la question du changement de mode de collecte du verre, le **Cercle National du Recyclage** a décidé d'étudier les impacts économiques sur la globalité du système et de les restituer au travers d'une note intitulée :

« Note sur la pertinence économique du changement du mode de collecte du verre en porte à porte pour l'apport volontaire »

A travers ce document, le **Cercle National du Recyclage** rappelle le cadre réglementaire et le contexte de la gestion des emballages ménagers dans lesquels s'inscrit la collecte du verre. Est notamment étudié le bilan économique du passage du porte à porte à l'apport volontaire lié entre autre, à la perte potentielle de performance de collecte et à l'augmentation en parallèle des coûts de gestions des ordures ménagères résiduelles. Ces éléments permettent d'alimenter la réflexion propre à chaque collectivité quant à sa prise de décision sur un éventuel changement de modèle de collecte du verre.

Le **Cercle National du Recyclage** rappelle par ailleurs que le pôle économique n'incarne pas à lui seul le facteur de décision pour les collectivités locales qui ont à cœur de développer une gestion vertueuse des déchets. Cette dernière passe également par des valeurs environnementales comme la performance de collecte et le recyclage. En effet, il faut privilégier des solutions performantes permettant l'atteinte des objectifs nationaux à des coûts maîtrisés et veiller à une indemnisation complète des collectivités par des financements venant du couple producteur-consommateur en application de la Responsabilité Elargie des Producteurs.

Cette note est à ce jour consultable et téléchargeable gratuitement par tous sur le site www.cercle-recyclage.asso.fr, rubrique « Téléchargement », dans la rubrique « Dossiers techniques »

Contact Presse :

Cercle National du Recyclage

Jean-Patrick MASSON

Bertrand BOHAIN

Tél. : 03 20 85 85 22

Fax : 03 20 86 10 73

E-mail : bbohain@cercle-recyclage.asso.fr

LE CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE EN BREF

*Le **Cercle National du Recyclage** est né en 1995 de l'initiative commune de trois élus impliqués dans la politique nationale de modernisation de la gestion des déchets. Cette association de collectivités locales, de type 1901, a pour vocation d'infléchir les politiques publiques afin de privilégier une gestion vertueuse des déchets.*

*Reconnu et sollicité notamment par les instances nationales, le **Cercle National du Recyclage** s'illustre par son expertise lors des différentes réunions préparatoires à la mise en place d'une gestion moderne et durable des déchets.*

Ses prises de position sont dictées par la défense de l'intérêt général en favorisant la valorisation matière des déchets et participe à la sauvegarde de l'environnement et à une juste prise en charge des coûts de traitement des déchets.